

# Conditions générales de location avec option d'achat

## Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités et conditions de location avec option d'achat des produits et services fournis la société **FabLab en Kit** (ci-après : les «produits et services»), ainsi que de définir les droits et obligations des parties dans ce cadre.

Sauf exception, les produits et services sont délivrés dans le cadre de la mise en place, du développement ou du redéploiement d'un espace de fabrication numérique.

Transmises avec chaque devis, elles sont également accessibles et imprimables, pour information, à tout moment par un lien direct en bas de la page d'accueil du site <https://www.fablab-en-kit.com/>

Elles peuvent être complétées, le cas échéant, par des conditions d'utilisation particulières. En cas de contradiction, les conditions particulières prévalent sur ces conditions générales.

Les présentes CGLOA sont appliquées dans le cadre d'un contrat de crédit-bail pour l'acquisition d'un Kit correspondant à la définition de l'article 4 des présentes et caractérisé par le devis et le descriptif de l'offre commerciale.

Ce contrat est conclu pour une durée minimum de 36 mois.

## Article 2 - Identité

Les produits et services sont fournis par la société **FabLab en Kit**, SARL au capital social de 20 000,00 € euros, immatriculée au RCS de Douai sous le n° 847 545 738, dont le siège social est situé 10 avenue du Rivage Gayant 59119 Waziers (ci-après : « **FabLab en Kit** »).

**FabLab en Kit** peut être contactée aux coordonnées suivantes :

- Adresse postale : 10 avenue du Rivage Gayant 59119 Waziers

- Adresse électronique : [contact@fablab-en-kit.com](mailto:contact@fablab-en-kit.com)

Afin de sécuriser les opérations, notamment celles concernant la mise à disposition de produits, **FabLab en Kit** peut être soutenu par un établissement de crédit, la BNP.

Il n'existe aucun lien direct entre la BNP et le Client.

Le Client est la personne physique ou morale pour laquelle le Kit est mis à disposition en échange du paiement périodique du loyer et dans les conditions décrites par les présentes CGLOA. Il est également le bénéficiaire de l'accompagnement dispensé par **FabLab en Kit**.

Le Client est le responsable du Lieu de fabrication numérique tel que défini à l'article 4.

## **Article 3 - Acceptation des conditions générales**

Le Client est réputé avoir accepté les présentes CGLOA dès validation du devis qu'elles accompagnent.

Cette acceptation ne peut être que pleine et entière. Le Client qui n'accepte pas d'être lié par les présentes Conditions Générales ne doit pas utiliser les produits et services.

## **Article 4 - Définitions**

A des fins de compréhension des présentes Conditions Générales de Location avec Option d'Achat ("CGLOA") les définitions suivantes sont admises.

### **Animateur d'un lieu de fabrication numérique**

L'Animateur d'un Lieu de fabrication numérique (ci après : "Animateur") oeuvre au sein de celui-ci sous la responsabilité du Gestionnaire du lieu de fabrication numérique.

Il est notamment actif concernant des tâches liées l'animation du lieu, la maintenance, l'animation d'atelier et à l'utilisation en toute sécurité des machines et équipements.

### **Communauté**

La Communauté est considérée au sens large dans le cadre des présentes CGLOA. Elle est constituée de toutes les personnes physiques ou morales qui fréquentent, utilisent, et/ou ont un intérêt au bon fonctionnement du lieu de fabrication numérique.

### **Client**

Bénéficiaire de l'accompagnement dispensé par **FabLab en Kit**. Le Client acquiert à ce titre des produits et services dans le cadre des présentes GLOA. Il est donc la personne physique ou morale qui acquiert les produits et services en échange du loyer et éventuellement du prix et dans les conditions décrites par les présentes CGLOA.

Il est également le responsable du Lieu de fabrication numérique, qu'il exerce cette responsabilité directement ou qu'il la confie à un tiers.

## Lieu de fabrication numérique

Le Lieu de fabrication numérique (ci après : "Lieu de fabrication") est le lieu qui fait l'objet de l'accompagnement de **FabLab en Kit**. Déterminé par le Client, il est destiné à accueillir les produits et à être le lieu de fourniture des services.

Les présentes CGLOA sont applicables quel que soit l'appellation choisie par le Client pour le lieu de fabrication numérique en question (Tiers Lieux numérique, FabLab, Makerspace, Hacker space etc).

## Gestionnaire d'un lieu de fabrication numérique

Le Gestionnaire d'un Lieu de fabrication numérique est la personne physique qui garantit effectivement l'exercice des responsabilités liées au Lieu de fabrication numérique au sens des présentes CGLOA.

Il peut être détenteur direct de ces responsabilités (Client) ou les avoir reçues par délégation.

## Kit

Le kit est le parc d'équipements et de machines mis à disposition dans le cadre de la location avec option d'achat.

Sa composition est personnalisée et définie en fonction des besoins et des objectifs du Client, au regard des usages généraux des Communautés actives dans les Lieux de fabrication numérique et avec le soutien et conseil issus de l'expertise de **FabLab en Kit**.

Il comprend notamment des machines et équipements à commande numérique et du matériel informatique et des kits pédagogiques d'animation.

## Usager d'un lieu de fabrication numérique

L'Usager d'un Lieu de fabrication numérique (ci après : "Usager") est une personne physique qui utilise, régulièrement, occasionnelle ou ponctuellement les machines, services, et équipements mis à disposition et/ou les services fournis par le Lieu de fabrication numérique.

Ces personnes sont qualifiées d'Usagers au titre des présentes CGLOA quels que soient les procédures et le vocabulaire usités dans l'organisation interne du lieu de fabrication.

# Article 5 - Description du kit et des services afférents

**FabLab en Kit** propose un accompagnement personnalisé en vue du développement de lieux de fabrication numérique. Cet accompagnement est basé sur une expertise technique et une expérience concrète de ce type de projet et se traduit par la mise à disposition du Kit défini à l'article 4 et la mise en place de prestations afférentes décrites à l'article 6.

## Article 5.1 Dispositions générales

1. **FabLab en Kit déploie son expertise** dans le choix des équipements et des machines constituant le Kit que ce soit en terme de type, de nature, de performances, de qualité ou de fonctionnalité.

La composition du Kit est définie en collaboration avec le Client, en fonction de ses besoins et de ses objectifs ; et au regard des usages généraux des communautés actives dans les Lieux de fabrication numérique.

Elle est décrite dans le devis et dans le descriptif de l'offre commerciale qui l'accompagne.

2. Le Kit est fourni tel que décrit aux articles dans les présentes CGLOA. Son fonctionnement correct, optimal et sûr n'est garanti que dans le respect des présentes GLOA et notamment lorsque le Client ou son représentant respecte les instructions et recommandations de **FabLab en Kit** concernant l'installation, l'utilisation, l'entretien et la maintenance des machines et équipements constituant le kit

3. La BNP, en tant qu'établissement de crédit, s'il soutient des opérations mises en oeuvre par les présentes CGLOA, est propriétaire du kit, des équipements et accessoires qui le composent ainsi que de toutes pièces ou accessoires qui y seraient incorporés ; et ce jusqu'à la souscription à l'option d'achat et seulement en cas de survenance de celle-ci.

4. Le Kit est constitué pour la durée de la location.

5. Par exception, des modifications dans la dénomination des éléments du kit peuvent avoir lieu dans les cas où le remplacement d'un ou plusieurs équipements sont nécessaires. **FabLab en Kit** procède alors au remplacement par un ou des équipements identiques ou équivalents dans les conditions décrites aux articles 14.2 et 14.3.

Le Client peut demander la mise en place d'autres modifications 6 mois après le début de la location. Cette demande qu'elle soit partielle ou totale entraîne le déclenchement des opérations de restitution et la conclusion d'une nouvelle location. **FabLab en Kit** est libre de refuser ladite demande.

## Article 5.2. Machines et équipements

1. **FabLab en Kit** fourni des machines et des équipements destinés à équiper un Lieu de fabrication.

**FabLab en Kit** n'est pas le fabricant de ces machines et équipements : **FabLab en Kit** exerce son expertise afin de sourcer avec diligence des produits adaptés aux besoins de ses Clients.

Les références techniques des produits sont disponibles en annexe au devis dans le Descriptif de l'offre commerciale, sur demande et, pour la plupart des références, sur le site internet <https://www.fablab-en-kit.com/> .

2. Les produits, et notamment les machines, fournis sont destinés à être utilisés par des personnes avisées, préalablement formées, et encadrées par des personnes elles même formées et expérimentées. Toute utilisation, opérations de déplacement, de transport et de préparation au transport, d'entretien ou de maintenance qui ne respecterait pas les instructions fournies par **Fablab en Kit** ne sauraient mettre en oeuvre la responsabilité de **FabLab en Kit** de quelque manière que ce soit.

Le matériel est non cessible, ne peut pas être sous-loué. Sauf exception, les machines ne sont pas déplacées.

Dans le cas d'un atelier spécifiquement mobile, toute utilisation, opérations de déplacement, de transport et de préparation au transport, d'entretien ou de maintenance qui ne respecterait pas les instructions fournies, transmises et délivrées par **Fablab en Kit** ne sauraient mettre en oeuvre la responsabilité de **FabLab en Kit** de quelque manière que ce soit.

En tous les cas, le Client communique à FabLab en Kit l'adresse du lieu d'installation ou le cas échéant, de stockage du kit et de tous ses éléments. Tout changement sera notifié immédiatement.

## Article 5.3 Matériel informatique

1. **FabLab en Kit** fourni le matériel informatique (hardware et software) adéquat afin de permettre notamment la bonne utilisation des machines à commande numérique fournies.

La sélection de logiciels fournis peut contenir des programmes protégés par des licences d'utilisation. **FabLab en Kit** s'acquitte des droits de licence pour une durée de 11 (onze) mois à compter de la livraison du matériel. Le Client s'engage à respecter et à faire respecter les conditions de licence et de propriété intellectuelle comme prescrit par l'article 17. La décision de renouveler et le paiement du renouvellement des licences est à la charge du Client.

2. **FabLab en Kit** garantie la compatibilité du matériel informatique avec les machines fournies par ailleurs pour ce qui est des utilisations préconisées dans les instructions

fournies.

**FabLab en Kit** n'est en aucun cas responsable de la qualité, des performances, de la disponibilité, du bon fonctionnement et de la sécurisation du matériel et des logiciels ainsi fournis surtout dans les cas d'utilisation qui dépassent les instructions et utilisations prévues telles qu' évoquées aux articles 13.3 et 16.2.

**3. FabLab en Kit** n'est responsable et ne garantie en aucun aspect l'utilisation du matériel informatique pour des applications autres que l'utilisation des machines avec lesquelles il est fourni.

**4. FabLab en Kit** installe sur chacun des terminaux informatiques un programme permettant la réalisation d'opérations de maintenance.

Le Client comprend que la désactivation ou la modification dudit programme peut entraîner la suspension définitive et sans remboursement des opérations de maintenance réalisées pour lui par **FabLab en Kit**, y compris en cas de souscription de l'option maintenance décrite à l'article 6.3.

## Article 5.4 Connexion 3G-4G

1. Une connexion 3G-4G est comprise dans le kit lorsque le devis le mentionne.

2. **FabLab en Kit** n'est pas un fournisseur d'accès internet.

En tant qu'intermédiaire commercial, **FabLab en Kit** n'est pas responsable de la qualité et de la conformité des produits et services mis à disposition par le fournisseur d'accès.

3. Le choix du fournisseur et de la formule de connexion 3G-4G est déterminée par **FabLab en Kit** qui consulte pour cela l'avis du Client. Ils sont particulièrement attentifs à la couverture réseau de la zone sur laquelle la connexion 3G-4G est destinée à être utilisée.

4. Le paiement de la connexion 3G-4G est effectué par **FabLab en Kit** au titre de l'abonnement, en dehors de charges additionnelles suite à des manipulations effectuées par le client (utilisation de la carte SIM pour des appels internationaux, appels de numéros spéciaux...).

5. Le Client ou son représentant est responsable de l'utilisation de la connexion 4G ainsi mise à disposition. Il s'engage à respecter et à faire respecter les lois et règlements pertinents tel que stipulé à l'article 13.2 et fait preuve de diligence en ce qui concerne la production et la diffusion de contenus (voir articles 13.9, 13.11 et 16.3) et le droit de la propriété intellectuelle (voir article 17).

## Article 5.5 Kits d'animation

1. **FabLab en Kit** fourni des kits d'animation comprenant des contenus pédagogiques et matières premières pour l'animations d'ateliers autour de la fabrication.

Il s'agit de guides élaborés avec soin. Une attention particulière est accordée à la pédagogie ainsi qu'au design du ou des objet(s) fabriqués lors de l'atelier.

Les kits sont calibrés pour une audience de 4 à 6 personnes.

Les objets fabriqués à l'aide des kits d'animation sont des prototypes fabriqués par un Usager dans le cadre d'un atelier encadré par un Animateur.

**FabLab en Kit** n'est en aucun cas responsable de la formation suffisante de l'animateur, de la qualité de l'atelier ou de la conformité des prototypes.

2. **FabLab en Kit** peut mettre chaque trimestre à disposition du Client une liste de kits d'animation. Celui ci sélectionne, à chaque fin de mois, un atelier par nombre de semaine du mois suivant.

En l'absence de choix, **FabLab en Kit** se réserve le droit de sélectionner des ateliers au nom du Client.

Le Client, s'il en a sélectionné l'option, reçoit son kit d'animation par voie postale et dans les conditions précisées à l'article 11 pour ce qui est des éléments physiques qui le composent. Les autres éléments (instructions, fichiers numériques, etc) seront fournis par voie électronique.

3. Le Client est entièrement responsable de l'animation des ateliers.

4. **FabLab en Kit** n'est pas le fabricant des éléments physiques qui composent le kit d'animation. **FabLab en Kit** exerce son expertise afin de sourcer avec diligence des produits adaptés aux besoins de ses Clients.

Les kits d'animations sont destinées à être utilisés par des personnes avisées, préalablement formées, et encadrées par des personnes elles même formées et expérimentées. Toute utilisation, opérations de déplacement, de transport et de préparation au transport, d'entretien ou de maintenance qui ne respecterait pas les instructions fournies par **Fablab en Kit** ne sauraient mettre en oeuvre la responsabilité de **FabLab en Kit** de quelque manière que ce soit.

## Article 6 - Services et prestations afférents au Kit

Afin de compléter son offre et dans le but d'assurer la bonne utilisation du Kit, **FabLab en Kit** met en place des services et des prestations d'accompagnement autour des machines et équipements fournis.

Ceux ci peuvent concerner directement et explicitement les éléments du Kit ou des dimensions connexes comme par exemple la formation des responsables, Animateurs et

Usagers.

Les prestations sont délivrées systématiquement au début de chaque contrat, si une répétition des prestations est nécessaire elle fera l'objet d'une facturation séparée.

Les services sont dispensés de façon récurrente et/ou lorsque **FabLab en Kit** le juge nécessaire. Ils sont fournis sur option lorsqu'ils sont mentionnés au devis. Article 6.1 Installation

### 1. Prestation d'installation

FabLab en Kit installe et configure systématiquement le Kit dans le Lieu de fabrication afin de permettre une utilisation quasi immédiate.

La date d'installation est choisie d'un commun accord entre FabLab en Kit et le Client. Selon l'importance du Kit, l'installation peut durer plusieurs jours.

### 2. Adaptation et disponibilité du Lieu de fabrication

Le Client est responsable et garantit la conformité du local choisi pour l'accueil d'un Lieu de fabrication (notamment concernant les normes de sécurité et d'accueil du public) et en mesure de réceptionner les produits. Le Client communique l'adresse du Lieu avant l'établissement du devis.

A cet effet, **FabLab en Kit** fournit un descriptif technique contenant des conditions techniques minimales pour l'installations des machines et équipements.

Si l'ensemble de ces conditions minimales ne sont pas réunies le jour désigné pour l'installation des machines et équipements, **FabLab en Kit** n'est pas en mesure de mettre en oeuvre la prestation d'installation ni la prestation de formation décrites à l'article 6.2.

Le Client s'engage à remédier à la situation au plus vite, à ses frais.

Alors, la moitié du loyer mentionné dans le devis et définit à l'article 7 est la période qui s'étend entre la date initialement prévue pour l'installation et la date réelle d'installation.

A partir de trois après la date d'installation initialement prévue et en l'absence de présentation d'un lieu conforme, **FabLab en Kit** peut, de droit, mettre fin à la location comme précisé à l'article 12.1 §4-3

### 3. Préparation de l'installation

Afin de garantir la tenue de la prestation d'installation, le Client rend possible le stockage des éléments composant le Kit ainsi que de tout matériel nécessaire aux opérations d'installation durant au moins 7 jours ouvrés avant la date choisie pour le début de l'installation.



De même, l'équipe de **FabLab en Kit** se voit accorder un accès libre au Lieu de fabrication au moins deux jours ouvrés avant la date choisie pour l'installation.

#### 4. Produits concernés

Le service d'installation concerne l'installation du Kit faisant l'objet de la location

L'installation de tous autres matériels et matériaux, notamment le mobilier, est à la charge et de la responsabilité du Client et devra être réalisée avant la date prévue pour la mise en place de la prestation d'installation de **FabLab en Kit**.

Afin de garantir la meilleure organisation possible de l'espace, le Client consulte les équipes de **FabLab en Kit** avant d'exécuter son plan d'installation.

En dehors du service décrit à l'article 6.4, l'installation ne comprend pas la fourniture de matières premières, il appartient au Client, sur le conseil éventuel de **FabLab en Kit**, de se procurer les matières premières adéquates à la mise en oeuvre de la formation décrite à l'article 6.2.

#### 5. Conservation des emballages

A l'issue de l'installation, et afin de permettre la tenue des éventuelles opérations de maintenance des machines et équipements **FabLab en Kit** confiés au Client le soin de conserver les emballages d'origine et les emballages permettant l'envoi sécurisé par voie postale des machines et des équipements.

Les emballages sont stockés dans un endroit propre et sec et de manière à pouvoir être réutilisés.

Le Client garantit la bonne conservation de ces emballages pendant toute la durée de la location. **FabLab en Kit** ne peut être tenu responsable des dommages et conséquences de l'absence ou des mauvaises conditions et de stockage des emballages.

## Article 6.2 Formation

1. **FabLab en Kit** n'est pas un organisme de formation.

2. **FabLab en Kit** dispense systématiquement une formation aux principaux utilisateurs du Kits ; ceux-ci sont désignés par le Client. Cette initiation permet d'acquérir un niveau suffisant à la mise en utilisation des principales machines et équipements composant le Kit

Elle concerne notamment (liste non exhaustive et non systématique) :

- la découpeuse laser,
- l'imprimante 3D

- la découpeuse vynile,
- la presse à chaud,
- la fraiseuse à commande numérique.

La formation a lieu le jour ou le lendemain de la date prévue pour l'installation.

3. L'initiation ainsi dispensée porte sur le réglage, la maintenance et l'utilisation des machines objet de la formation et non sur des compétences "métier" nécessaires à l'élaboration de fichiers ou modèles qui servent à nourrir les machines.

Cette initiation a pour but de permettre la mise en route des machines en toute sécurité et l'appropriation des fonctions basiques desdites machines. Il ne s'agit en aucun cas de former des experts mais d'accompagner une première prise en main et une utilisation basique efficace et sécurisée.

Elle signale aussi l'importance de l'utilisation d'Équipements de Protection Individuels (E.P.I.) notamment en ce qui concerne les opérations d'entretien et de maintenance.

Ces équipements sont d'usage individuel et ne sont pas fournis par **FabLab en Kit**. FabLab en Kit ne saurait être tenu responsable du défaut d'utilisation d'E.P.I. et des éventuelles conséquences en résultant.

4. Il appartient au Client de désigner 4 personnes pour participer à l'initiation.

Par exception, et après accord de **FabLab en Kit** recueilli au moins 10 jours ouvrés avant la date de la formation, le nombre des participants pourra être porté de 4 à 6 personnes. Le Client a alors conscience que la qualité de la formation pourra être impactée.

En dehors de la prestation proposée en option et décrite à l'article 6.4, il appartient au Client, sur le conseil éventuel de **FabLab en Kit**, de se procurer les matières premières adéquates à la mise en oeuvre de la formation.

5. Dans l'hypothèse où, pour une raison ou pour une autre, il n'est pas possible de former au moins une personne à l'utilisation des machines, le Client assume la responsabilité pure et entière de l'utilisation non conforme des machines ainsi que l'ensemble des conséquences afférentes concernant notamment l'intégrité des personnes et biens. Un document sera signé par le Client en ce sens.

Le personnel désigné par le Client pour recevoir la formation lors de la livraison, devra signaler à l'issue de la formation et dans un délai maximum d'une (1) semaine toute incompréhension ou mauvaise assimilation du contenu de la formation.

6. En matière de formation, **FabLab en Kit** s'impose une obligation de moyens et s'efforce de mettre en place un programme permettant l'appropriation des compétences et des savoirs faire par un public le plus large possible.

Toutefois, **FabLab en Kit** ne saurait avoir ici une obligation de résultat et ne saurait être tenue responsable des conséquences d'un manque de compréhension et d'appropriation des compétences et des savoirs faire par les participants à la formation.

De plus, l'assistance technique à distance offerte par **FabLab en Kit** dans le cadre du service optionnel décrit à l'article 6.3 ne saurait pallier à un défaut de formation.

Si **FabLab en Kit** estime pour quelque raison que ce soit, que le niveau de formation des personnes désignées pour l'utilisation et l'entretien des machines et équipements n'est pas suffisant pour garantir la gestion normale et sécurisé du Lieu de fabrication, il recommande la tenue d'une formation complémentaire.

Si cette recommandation n'est pas suivie, **FabLab en Kit** se réserve le droit de revoir les conditions d'application de la location, notamment en ce qui concerne le service de maintenance s'il est souscrit. Les dispositions de l'article 12.1 §4-1 sur la fin de contrat peuvent être engagés.

7. Toute autre formation concernant d'autres machines ou équipements, visant à former des personnes supplémentaires ou à compléter/rafraîchir la formation de personnes déjà formées ou encore prévue à une autre date fera l'objet d'un devis séparé.

## Article 6.3 - Service de maintenance préventive et curative avec entretien guidé (“ option maintenance”)

1. Le Client met en place ou fait mettre en place les opérations d'entretien et de maintenance préventive et curative nécessaires à garantir le maintien en bon état du Kit et de tous les éléments qui le compose.

**Fablab en Kit** et/ou une personne mandatée par **Fablab en Kit**, peut à tout moment procéder à une inspection du kit pour en vérifier l'état. En cas de manquement, le Client dispose alors d'un délai d'un mois pour rétablir l'état du Kit ; passé ce délai **Fablab en kit** intervient ou fait intervenir un tiers. Les éventuels frais d'expertise, d'entretien, de maintenance ou de réparation sont réalisés à la charge du Client.

2. La “maintenance préventive” concerne des opérations récurrentes et planifiées qui ont pour but :

- de vérifier l'état d'une machine ou équipement ;
- d'en prévenir la dégradation par la réalisation ou l'adaptation de tâches d'entretien et/ou ;
- d'opérer le changement de pièces ou de composants usés afin de prévenir une panne.

La réalisation de la maintenance préventive est essentielle à la bonne utilisation du Kit. Le Client s'engage à mettre en place les opérations adéquates de façon autonome et appropriées telles prescrites par les instructions d'utilisation et présentées lors de la formation assurée par **FabLab en Kit**, y compris et notamment les opérations ayant trait aux systèmes de filtration de l'air, particulièrement impactantes sur la santé et la sécurité.

Les conséquences du défaut de mise en place, de la fréquence inadaptée ou de la mauvaise conduite desdites opérations ne sont pas couvertes et leur correction fait alors l'objet d'un devis séparé.

Le Client effectue ou fait effectuer la maintenance préventive sous sa propre responsabilité. S'il choisit de souscrire à l'option maintenance, il reçoit de la part de **FabLab en Kit** :

- des instructions et rappels sur les opérations à mettre en place et sur les dates auxquelles il convient de les mettre en place,
- un support, comme par exemple une interface Trello, permettant d'élaborer un carnet de maintenance,
- de façon périodique et adaptée, des pièces détachées nécessaires à la maintenance préventive par voie postale et dans les conditions décrites à ci dessous au (4) et l'article 11,

3. La "maintenance curative" concerne des opérations visant rétablir un matériel usé ou une entité usée dans un état spécifié ou de lui permettre d'accomplir une fonction requise.

Les réparations rendues nécessaires par une utilisation anormale ou inappropriée des machines et équipements au regard des instructions et de la formation évoquée à l'article 6.2. ne sont pas couvertes par l'option maintenance et feront l'objet du devis séparé..

Lorsque des opérations de maintenance curative sont menées dans le cadre de l'option maintenance, **FabLab en Kit** décide du mode d'intervention sur la base des caractéristiques de l'opération à mettre en place.

- opérations de maintenance guidée

A la suite de la formation décrite à l'article 6.2, le responsable du lieu de fabrication désigne le ou les personnels responsables des opérations d'entretien et de maintenance.

Lors des opérations de maintenance guidée il exécute des opérations de maintenance grâce à leurs compétences et en suivant les instructions spécifiques transmises par FabLab en Kit, notamment par téléphone.

- opérations de maintenance à distance,

Les opérations réalisées à distance nécessitent l'installation d'un programme informatique sur l'ordinateur connecté à la machine concernée (voir article 5.1.3.4). Le Client accepte et comprend qu'un tel programme sera installé par défaut sur l'ordinateur fourni avec la machine. L'absence ou la modification de ce programme ou encore le changement du terminal informatique utilisé avec la machine pourra empêcher la réalisation des opérations de maintenance sans obligation pour **FabLab en Kit** de trouver une solution alternative ou de procéder au remboursement de l'abonnement.

Lorsque c'est nécessaire le Client reçoit, par voie postale et dans les conditions décrites ci-dessous au (4) et à l'article 11, des pièces de rechange permettant la mise en oeuvre de la maintenance.

4. Les caractéristiques et le nombre des pièces détachées fournies dans le cadre de l'option maintenance est déterminé par **FabLab en Kit** en fonction de son expérience de l'utilisation, de l'entretien et de la maintenance des machines et des équipements fournis.

Il en va de même pour les éventuelles autres pièces détachées fournies dans le cadre d'un devis séparé suite par exemple et de façon non exhaustive à la survenance d'un accident.

Les pièces détachées sont accompagnées d'instructions concernant leur installation. Le Client s'engage à les installer dans les temps et conformément aux instructions et ce même si les pièces précédentes ne semblent pas présenter de signe d'usure ou de baisse de performance.

Les instructions signalent l'importance de l'utilisation d'Équipements de Protection Individuels (E.P.I.).

Ces équipements sont d'usage individuels et ne sont pas fournis par **FabLab en Kit**. **FabLab en Kit** ne saurait être tenu responsable du défaut d'utilisation d'E.P.I. et des éventuelles conséquences en résultant.

De plus, afin de guider les opérations liées à l'installation de pièces de rechange, **FabLab en Kit** met en place une hotline est disponible de 9h à 18h 5j/7 dont le contact est fourni en fonction de la zone géographique lors du démarrage de la prestation.

Le défaut d'installation conforme des pièces de rechange ne saurait entraîner en aucune manière la responsabilité de **FabLab en Kit**.

Les opérations de maintenance curative éventuellement rendues nécessaire par ledit défaut d'installation conforme ne sont pas couvertes par la partie "maintenance curative" de l'option et feront l'objet d'un devis séparé.

**FabLab en Kit** n'est pas le fabricant des pièces détachées : **FabLab en Kit** exerce son expertise afin de sourcer avec diligence des produits adaptés aux besoins de ses Clients.

Les références techniques des pièces détachées sont disponibles en annexe au devis, sur demande et, pour la plupart des références, sur le site internet <https://www.fablab-en-kit.com/>.

Les marques commerciales y sont indiquées à titre indicatif, **FabLab en Kit** se gardant le droit de changer de fournisseur en restant sur des gammes de produits équivalentes.

Les pièces détachées fournies sont destinées à être utilisées par des personnes avisées, préalablement formées, et encadrées par des personnes elles même formées et expérimentées. Toute utilisation, opérations de déplacement, de transport et de préparation au transport, d'entretien ou de maintenance qui ne respecterait pas les instructions fournies par **Fablab en Kit** ne sauraient mettre en oeuvre la responsabilité de **FabLab en Kit** de quelque manière que ce soit.

- rappel de l'équipement

En cas de rappel de la machine, le Client ou son représentant prépare l'équipement au transport suivant les consignes de **FabLab en Kit.**, le ré-emballe dans l'emballage d'origine conservé tel que décrit à l'article 5.2.1.5, et l'expédie avec l'étiquette fournie par l'entreprise **FabLab en Kit.**

**FabLab en Kit** met à la disposition du Client une machine de remplacement de qualité et de performance comparable à la machine rappelée pendant la durée des opérations de maintenance.

Le Client est responsable du renvoi et de la préparation au transport de la machine de remplacement une fois la machine rappelée retournée au lieu de fabrication.

Les conditions (frais, délais) de transport décrites à l'article 10 sont valables concernant les opérations de maintenance sur les machines rappelées.

**FabLab en Kit** ne saurait être tenu responsable du délai qui pourrait exister entre l'envoi de la machine rappelée et l'arrivée de la machine de remplacement et n'est en cas tenu de compenser les dommages qui pourraient être subis ou constatés en raison de ce délai.

5. En cas de panne non réparable, **FabLab en Kit** remplace la machine par un équipement identique ou équivalent.

## Article 6.4 - Service de fourniture mensuelle de matières premières ("option matières")

En cas de souscription par le client, mentionné dans son devis signé :

1. Pendant la durée de la location, le Client reçoit au début de chaque mois, par voie postale et dans les conditions décrites à l'article 11 un lot de matières premières.

2. Le lot est réputé permettre un fonctionnement standard des machines et/ou équipements désignées comme objet de l'abonnement dans le devis.

Les quantités fournies sont déterminées par **FabLab en Kit** en fonction de son expérience des quantités engagées par une utilisation standard d'un Lieu de fabrication.

Les éventuelles commandes supplémentaires feront l'objet d'un devis séparé, étant entendu que le lot de matière ne permet pas un fonctionnement total du Lieu de fabrication et que des achats complémentaires seront nécessaires en fonction des usages et des habitudes des utilisateurs.

**3. FabLab en Kit** fourni des matières premières compatibles avec le Kit fourni au Client et d'un niveau de performance et de qualité standard. Les besoins particuliers et originaux ne sont pas couverts par l'abonnement.

Par défaut, FabLab en Kit s'efforce de sourcer les matières premières auprès de fournisseurs éco-responsables lorsque les performances offertes sont équivalente. Le Client peut exiger un approvisionnement issue de la filière traditionnelle.

**FabLab en Kit** ne saurait être tenu responsable de la compatibilité des matières premières provenant d'une autre source d'approvisionnement, notamment si le Lieu de fabrication autorise les utilisateurs récurrents à apporter leurs propres matières.

**FabLab en Kit** ne garanti pas la compatibilité des matières premières fournies avec d'autres machines et équipements que ceux qu'il a fourni au Client.

3. **FabLab en Kit** n'est pas le fabricant des matières premières : **FabLab en Kit** exerce son expertise afin de sourcer avec diligence des produits adaptés aux besoins de ses Clients.

Les références techniques des matières premières sont disponibles en annexe au devis, sur demande et, pour la plupart des références, sur le site internet <https://www.fablab-en-kit.com/>.

Les marques commerciales y sont indiquées à titre indicatif, **FabLab en Kit** se gardant le droit de changer de fournisseur en restant sur des gammes de produits équivalentes.

Les matières premières fournies sont destinées à être utilisées par des personnes avisées, préalablement formées, et encadrées par des personnes elles même formées et expérimentées. Toute utilisation, opérations de déplacement, de transport et de préparation au transport, d'entretien ou de maintenance qui ne respecterait pas les instructions fournies par **Fablab en Kit** ne sauraient mettre en oeuvre la responsabilité de **FabLab en Kit** de quelque manière que ce soit.

## Article 7 - Loyer et prix

1. Le loyer est mensuel ou trimestriel. Son montant est indiqué sur le devis.

Sauf mention contraire, il est exprimé en euros et toutes taxes françaises comprises.

Le loyer peut être révisé à la prise d'effet de la location si le taux de référence évolue entre le jour de l'accord et le jour de livraison. Le loyer est fixe pour toute la durée de la location.

2. La livraison a normalement lieu le 1er jour du terme (1er jour du mois ou premier jour du trimestre) et le loyer est dû à partir de ce jour. Si la livraison a lieu un autre jour, le calcul du loyer pour le terme en cours est calculé au prorata et est payé simultanément au premier loyer qui est dû le 1er du terme suivant.

Tout mois commencé est dû

2. La valeur du Kit est indiqué dans le devis.

Si, au terme de la durée de la location, le Client choisi d'acquérir le Kit dans les conditions évoquées à l'article 12.2, alors il s'acquitte du prix mentionné dans le devis.

## Article 8 - Facturation

Les factures qui sont communiquées au Client par email.

Le loyer est facturé mensuellement ou trimestriellement selon la longueur du terme décrite dans le devis

## Article 9 - Modalités de paiement

Les modalités de paiement sont décrites sur le devis.

Le Client ou son représentant garantit à **FabLab en Kit** qu'il dispose des autorisations nécessaires pour mettre en oeuvre le mode de paiement choisi. Il s'engage à prendre les mesures nécessaires afin que le paiement des sommes dues puisse être effectué.

## Article 10 - Retards, incidents et défauts de paiement

1. Le Client est informé et accepte expressément qu'à compter de la date de son exigibilité et jusqu'à celle de son règlement effectif, toute somme due produit de plein droit un intérêt moratoire au double du taux de référence, sans pouvoir être inférieur au minimum légal (actuellement de trois fois le taux d'intérêt légal).

Le taux de référence utilisé est la moyenne des derniers taux connus et publiés au jour du contrat de l'Euribor 12 mois et du Swap 5 ans (Euribor 12 mois : taux interbancaire offert en euro publié quotidiennement par la Fédération Bancaire de l'Union Européenne et Swap 5 : le taux SWAP 5 ans contre Euribor 6 mois est publié quotidiennement par REUTERS (page ISDAFIX) à 11 heures (Heure de Francfort) et correspond à la moyenne des cotations fournies par un panel de grandes banques).

2. Tout défaut de paiement entraîne, à la discrétion de **FabLab en Kit**, l'application d'une indemnité égale à 10% des sommes échues impayées

3. A partir de 3 mois sans paiement du loyer, **FabLab en Kit** peut, de plein droit mettre fin à la location et procéder à la restitution du parc selon les articles 12.1 §4-6 et 12.3.

Alors, la totalité des loyers restants due augmentée d'une indemnité de (fraction ou pourcentage de la valeur du parc) est due immédiatement.

## Article 10 - Livraison et délais



1. **FabLab en Kit** met tout en oeuvre pour procéder à la livraison du Kit dans les trois mois qui suivent la validation du devis ou, le cas échéant, le versement du premier acompte.

**FabLab en Kit** ne saurait être tenu responsable de la survenance de délais supplémentaires du fait du transporteur ou du Client, notamment en ce qui concerne la disponibilité du Lieu de fabrication ou des personnels à former.

2. La date de livraison est fixée conjointement par le client et **FabLab en Kit**, au moins deux semaines à l'avance.

Le Client ne peut retarder la livraison de plus de 4 semaines après première proposition de date de la part **FabLab en Kit**.

Par défaut, les livraisons du Kit, et des matériels souscrits via les services proposés en option (matières premières, pièces détachées) seront livrés par voie postale. Si **FabLab en Kit**, le juge opportun en fonction de la disponibilité de ses équipes, elle pourra assumer elle même le transport.

Il en va de même pour les échanges de machines et/ou d'équipements à des fins de maintenance lorsque des réparations nécessaires ne peuvent être effectuées sur place ou à distance (rappel d'une machine ou d'un équipement et mise à disposition d'un appareil de remplacement)

3. En tout état de cause, **FabLab en Kit** n'est en rien responsable des délais ou incidents survenant durant la prise en charge des produits par le prestataire de transport ou par le défaut du Client concernant ses obligations en matière de préparation au transport des machines ou équipements rappelés

## Article 12 - Fin du contrat de location

### Article 12.1 Élément déclencheur et délais

1. Le contrat se termine quand la durée de contrat mentionnée au devis est écoulée. Toutefois, le Client peut demander la prolongation du contrat. Les conditions, obligations et tarifs restent alors inchangés.
2. Le Client contacte FabLab en Kit par courrier électronique dédié au moins trois mois avant la fin du contrat afin de lui notifier sa décision de prolonger le contrat, d'exercer son option d'achat telle que décrite à l'article 12.2 ou de procéder à la restitution telle que décrite à l'article 12.3

3. Le Client peut mettre fin à la location de manière anticipée  
La totalité des loyers restants due est due immédiatement.  
Le Client procède alors à la restitution du parc dans les trois mois dans les conditions décrites à l'article 12.3
4. **FabLab en Kit** peut mettre fin à la location de façon unilatérale sans délai ni compensation si est constaté
  - un défaut anormal ou à une absence de formation non corrigé par un complément de formation tel que prévu à l'article 6.2 al.3
  - un manquement du Client dans ses responsabilités décrites dans les présentes CGLOA notamment aux articles 13 et 14 et particulièrement sur la garantie de la sécurité du public, l'entretien des machines et équipements et ses obligations d'assurances. un défaut de conformité du Lieu non compensé dans les trois mois suivant le début prévu du contrat,
  - un défaut de maintenance ou des opérations de maintenance manifestement trop minimales pour permettre un fonctionnement normal des machines et équipements, y compris dans le cadre de la souscription du service de maintenance décrit à l'article 6.3
  - une utilisation non conforme voire instructions dispensées par **FabLab en Kit** et évoquées aux articles 13.3 et 16.2.
  - un défaut de paiement évoqué à l'article 10
  - en cas de sinistre total tel que décrit aux articles 14.2 et 14.3 et/ou en cas de détérioration, destruction ou aliénation du kit
  - en cas de résolution judiciaire de la vente
5. Le Client peut mettre fin au contrat de façon unilatérale :
  - si **FabLab en Kit** ne respecte pas ses obligations après mise en demeure sans effet sous 15 jours
  - en cas de résolution judiciaire,
  - en cas de sinistre total

Le Client ne peut en aucun cas se dégager du contrat en le cédant le contrat ou le kit à un tiers.

#### **Article 12.2 Acquisition du Kit par option d'achat**

1. En exerçant son option d'achat, le Client acquiert définitivement les machines et équipements constituant le Kit. Il paie le prix dans le mois suivant le versement du dernier loyer.
2. La mise en oeuvre de l'option d'achat n'est possible que si le Client a réglé l'ensemble des sommes dues par ailleurs.

#### **Article 12.3 Restitution du Kit**

1. A la date convenue pour la restitution, le Client présente à **FabLab en Kit** l'intégralité du Kit c'est à dire tous les équipements qui le composent ainsi que les pièces

accessoires à ceux ci, la documentation et le carnet d'entretien qui s'y rapporte ainsi que les emballages dans lesquels ils ont été fournis.

2. **FabLab en Kit** peut réaliser ou faire réaliser une inspection des éléments du Kit afin d'en déterminer le bon état et/ou d'évaluer les réparations nécessaires à la remise en bon état.
3. En cas de retard de restitution excédant huit jours, le Client est redevable d'une indemnité de privation de jouissance égale au loyer du dernier terme écoulé et ce pour chaque période de retard correspondant à la durée de ce terme, toute période commencée étant due en entier.
4. Si pour quelque cause que ce soit, le Client locataire est dans l'incapacité de restituer le Kit à l'expiration du contrat, il est redevable d'une indemnité correspondant au montant de l'option d'achat majoré de 10 %. Cette indemnité est exigible à la date prévue pour la restitution.

## Article 13 - Obligations et responsabilité du Client

En acceptant les présentes CGLOA, le Client ou son représentant s'engage à respecter les obligations suivantes sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes CGLOA.

Il garantit également que les présentes CGLOA sont transmises, comprises et acceptées par le gestionnaire et par les animateurs du lieu.

1. La pertinence et la qualité de l'accompagnement de **FabLab en Kit**, notamment concernant les dimensions de personnalisation et d'adaptation repose sur les informations fournies par le Client en ce qui concerne son projet.

Le Client s'engage donc à fournir toutes informations pertinentes et utiles en mettant tout en oeuvre pour que lesdites informations soient formulées par des données correctes, justes, objectives, vraies, complètes et claires.

Il accorde en ce sens une attention particulière à la fourniture de toute information ou document d'ordre financier nécessaires à la sécurisation du contrat de crédit-bail et accepte que ceux-ci soient présentés à BNP.

Plus généralement, Le Client s'engage à coopérer activement avec **FabLab en Kit** en vue de la bonne exécution des présentes.

2. Le Client s'engage, dans son usage du Kit et de façon plus générale dans son administration du Lieu de fabrication, à respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public.

Il est notamment seul responsable du bon accomplissement de toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ ou sociales et de tous les paiements de cotisations, taxes ou impôts de toutes natures qui lui incombent, le cas échéant, en relation avec son utilisation des produits et services. La responsabilité de **FabLab en Kit** ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre.

Il est responsable également de la souscription de toute police d'assurance pertinente notamment celles décrites à l'article 14.

3. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des caractéristiques et contraintes, notamment techniques, de l'ensemble des produits et services.

En ce sens, il est responsable du maintien en bon état de l'ensemble du kit. Pour cela il respecte et fait respecter dans le Lieu de fabrication les instructions et recommandations transmises par **FabLab en Kit** par tout média et notamment par voie documentaire, emails, conversations téléphonique ou lors des formations qui concernent (liste non exhaustive) :

- les caractéristiques techniques auxquelles le lieu doit répondre,
- l'installation, l'utilisation, l'entretien et la maintenance des machines, équipements matériels informatiques et des pièces détachées, même dans les cas où il a souscrit à des services optionnels sur l'un ou l'autre de ces sujets,
- le transport, le déplacement et la préparation au transport et au déplacement des machines et des équipements,
- le déroulement prévu des animations en vue desquels des kits d'animation sont fournies.

Plus généralement, le Client est responsable et garant de l'utilisation légale et conforme des produits et services fournis par **FabLab en Kit** et de l'intégrité et de la sécurité des biens et des personnes dans le cadre de cette utilisation.

4. Le Client est informé et accepte que le fonctionnement de certains produits et la mise en œuvre de certains services et prestations nécessitent une connexion à internet et que la qualité des produits et services dépend directement de cette connexion. Il est seul responsable de la disponibilité et de la qualité de cette connexion.

5. Le Client est seul responsable des relations qu'il entretient avec les animateurs et les usagers du lieu de fabrication y compris lorsque **FabLab en Kit** propose des contenus d'animation.

6. Le Client est le seul responsable du comportement, du niveau de compétence et de la diligence des animateurs ou autres responsables auxquels il confie des missions au sein du Lieu de fabrication ; particulièrement en ce qui concerne l'animation d'ateliers et l'utilisation et la gestion des machines et équipements.

7. Le Client est le seul responsable de la conformité aux normes applicables du lieu choisi pour accueillir le Lieu de fabrication. En ce sens, il sera particulièrement attentif aux normes de sécurité au regard des caractéristiques techniques des machines commandées et, le cas échéant, aux normes en matière d'accueil du public.

Toutes éventuelles modifications, mises aux normes ou adaptation du lieu de fabrication sont à la charge et réalisées sous la responsabilité du Client avant l'installation des machines et équipement.

Lorsque le Client n'est pas propriétaire du Lieu de fabrication, il notifie le propriétaire de celui-ci que le kit qu'il y installe est la propriété de la BNP. Il en notifie également à tout créancier nantis ou hypothécaire et préserve le kit de tout droit de nantissement et autres sûretés.

8. Le Client est seul responsable de l'intégrité des biens et des personnes au sein du lieu de fabrication. A ce titre, et en prenant en compte les instructions et préconisations de **FabLab**

**en Kit** et dans le respect des normes en vigueur, il fournit tous les équipements nécessaires à la prévention des risques, à la protection des personnes et à leur secours (extincteurs, EPI, trousse de secours etc).

9. Le Client est seul responsable des contenus de toute nature (rédactionnels, graphiques, audiovisuels ou autres) utilisés dans le cadre de l'atelier de fabrication numérique.

**FabLab en Kit** n'est en aucun cas responsable de l'utilisation ou de la reproduction de contenus protégés dans le cadre de l'utilisation des produits et des services.

Le Client s'engage à faire preuve d'une diligence particulière en ce qui concerne le respect des règles de propriétés intellectuelles, notamment dans l'utilisation des logiciels sous licence fournis par **FabLab en Kit**.

10. Le Client doit prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder par ses propres moyens les informations nécessaires au bon fonctionnement des produits et services et de l'atelier de fabrication en général.

**FabLab en Kit** ne saurait être tenu responsable de carences ou d'incidents dans la sauvegarde et le stockage des données.

11. Le Client s'engage à ne pas diffuser les contenus pédagogiques et conseils mis à sa disposition par **FabLab en Kit** notamment dans le cadre de services de formation, d'animation et de maintenance en dehors du cercle des animateurs et des usagers du lieu de fabrication.

En effet, lesdits contenus sont, adaptés et personnalisés aux circonstances décrites par le Client dans le cadre de son projet ; ils ne sauraient donc être réputés adaptés à toute situation.

## Article 14 - Obligation d'assurance

1. Dès sa mise à disposition et jusqu'à la restitution effective de celui-ci ou son rachat, le Client est responsable des dommages causés par l'équipement et assume les risques de détérioration et de perte. Il s'oblige, en conséquence, à souscrire toutes assurances couvrant sa responsabilité civile ainsi que celle de **FabLab en Kit** et les risques de dommages ou de vol subis par les équipements loués avec une clause de délégation d'indemnités au profit de **FabLab en Kit** et une clause de renonciation aux recours contre ce dernier.

Le Client fournit une attestation d'assurance à **FabLab en Kit**

2. En cas de sinistre partiel ou total de l'équipement, le Client devra :
  - continuer de verser au loueur les loyers dus au titre du contrat de location
  - remettre à **FabLab en Kit** en fin de période de location, en substitution de l'équipement, un équipement de même type et degré d'usure que celui sinistré, et de performances équivalentes.
3. Dans tous les cas de sinistre non couvert ou de déchéance prononcée par les sociétés d'assurances, la responsabilité du Client est pleine et entière. Ce dernier est tenu, au choix de **FabLab en Kit**, soit de remplacer l'équipement à l'identique à ses frais, soit de verser une indemnité pour la perte de l'équipement et pour l'interruption prématurée du contrat calculée et exigible à la date de résiliation équivalente à la

somme des loyers restant dus majorée de la valeur estimée de l'équipement détruit ou volé au terme de cette période ou, si une expertise est nécessaire, de sa valeur à dire d'expert au jour du sinistre.

Les loyers continueront à être exigibles jusqu'au versement de ladite indemnité.

Les sinistres affectant l'équipement doivent faire l'objet d'une déclaration du locataire au loueur dans les délais légaux imposés par le Code des Assurances.

Le non-respect de la clause ci-dessus engage la responsabilité du Client qui s'oblige à réparer ou à supporter le préjudice en résultant pour le loueur.

Le Client doit informer sans délai le loueur de tout sinistre en précisant ses circonstances et ses conséquences.

Les indemnités d'assurances, éventuellement perçues par le Client s'imputent en premier lieu sur l'indemnisation de la perte de l'équipement et ensuite sur l'indemnisation de l'interruption prématurée.

Pour un sinistre partiel, en cas d'insuffisance de l'indemnité reçue de la Compagnie d'assurances, le Client est tenu de parfaire la remise en état complète de l'équipement à ses frais.

## Article 15 - Garantie du Client

Le Client garantit **FabLab en Kit** contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ou revendications quelconques que **FabLab en Kit** pourrait subir du fait de la violation, par Le Client de l'une quelconque de ses obligations ou garanties aux termes des présentes conditions générales.

Il s'engage à indemniser **FabLab en Kit** de tout préjudice qu'elle subirait et à lui payer tous les frais, charges et/ou condamnations qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

Le Client souscrit aux polices d'assurance nécessaires et pertinentes notamment de le cadre de la garantie des dommages aux tiers et dans celui de la garantie des dommages au bien loué.

## Article 16 - Responsabilités et garantie de FabLab en Kit

1. **FabLab en Kit** s'engage à fournir les produits et services avec diligence et selon les règles de l'art, étant précisé qu'il pèse sur elle une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

A ce titre, **FabLab en Kit** est particulièrement attentive dans la sélection des produits qu'elle fournit notamment concernant les machines à commande numérique. Pour autant, la société ne saurait être tenue responsable des manquements du fabricant.

En effet, en tant qu'intermédiaire commercial et financier, **FabLab en Kit** ne saurait être tenu responsable de la conformité des produits qu'elle met à disposition ni au respect de tout autre réglementation pesant sur le fabricant. De même, **FabLab en Kit** n'est en aucun cas responsable des fraudes ou de tout autre comportement inapproprié de ses fournisseurs et partenaires.

De plus, le Client, est garant de la conformité et de l'adaptation du lieu d'utilisation et de stockage des produits ainsi que de la conformité de leur utilisation, entretien et stockage.

**FabLab en Kit** ne saurait être tenu responsable d'une non conformité résultant d'un manquement du Client y compris dans les cas où **FabLab en Kit** fourni des instructions d'utilisation, des matières premières ou effectue des opérations de maintenance.

**FabLab en Kit** remplit ses obligations au titre des réglementations sur la conformité des produits et met en place le cas échéant une traçabilité des produits fournis.

2. **FabLab en Kit** assure que les informations et instructions transmises au Client dans toutes les étapes de son accompagnement (installation, formation, maintenance) correspondent aux conditions d'utilisations décrites par le fabricant des produits fournis dans le cadre des procédures mises en place pour prouver leur conformité à la réglementation.

**FabLab en Kit** ne saurait être tenu responsable de toute circonstance résultant de dérogations, par qui que ce soit, dans l'application de ses instructions et recommandations qu'elles aient été délivrées par écrit (notices, fiches, guides pour atelier etc) ou à l'oral (formation, assistance téléphonique) ; particulièrement dans le cadre de la mise en oeuvre de l'abonnement de maintenance et en ce qui concerne les manquements de maintenance préventive à la charge du Client ou de son représentant

De même, l'installation dans le lieu de fabrication de matériel, équipement ou machine susceptible de perturber le bon fonctionnement des produits fournis par **FabLab en Kit** ne saurait entraîner la responsabilité de la société.

De plus, le démontage et/ou la modification d'un produit dégage **FabLab en Kit** de toute responsabilité le concernant.

3. **FabLab en Kit** n'a pas connaissance des contenus utilisés par les animateurs et par les usagers du Lieu de fabrication ; et à ce titre n'effectue aucune modération, sélection, vérification ou contrôle d'aucune sorte.

En conséquence, **FabLab en Kit** ne peut être tenu pour responsable des contenus, dont les auteurs sont des tiers, toute réclamation éventuelle devant être dirigée vers le Client.

4. **FabLab en Kit** ne garantit pas :

(i) que malgré l'exercice de toute la diligence nécessaire dans le sourcing et la conception des produits et services fournis que les produits et services soient totalement exempts d'erreurs, de vices ou de défauts,

(ii) que, bien que la situation du Client et du Lieu de fabrication aient fait l'objet d'une étude attentive afin de personnaliser les produits et services, leur utilisation réponde spécifiquement et parfaitement aux besoins et aux attentes du Client.

5. **Fablab en Kit** n'intervient pas dans la nomination du Lieu de fabrication. Le Client est notamment seul responsable de son utilisation des marques déposées (ex: FabLab). Les règles d'utilisation de l'appellation commerciale "FabLab" sont indépendante de l'acquisition de matériel numérique auprès de l'entreprise **FabLab en Kit**. Ces règles peuvent être trouvées sur le site du MIT <http://fab.cba.mit.edu/about/charter/>.

6. En tout état de cause, la responsabilité susceptible d'être encourue par **FabLab en Kit** au titre des présentes est expressément limitée aux seuls dommages directs avérés subis par les machines et les équipements livrées par FabLab en Kit au Client.

## Article 17 - Propriété intellectuelle

Les systèmes, logiciels, structures, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc ...) exploités par **FabLab en Kit** sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur.

Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation du détenteur des droits sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

Le Client s'engage à respecter les règles de propriété intellectuelle appropriées dans son utilisation de l'ensemble des produits et services fournis par **FabLab en Kit**

## Article 18 - Données à caractère personnel

**FabLab en Kit** met en oeuvre les mesures appropriées afin de garantir le respect du Règlement européen n° 2016/679 Règlement Général sur la Protection des Données personnelles dit RGPD dans le traitement des données personnelles récoltées auprès du Client dans le cadre de la fourniture des produits et des services.

**FabLab en Kit** communique à BNP toute info pertinente et légale demandée notamment en ce qui concerne la désignation du sous locataire et son adresse.

Le délégué en charge des données personnelles peut être joint à l'adresse suivante : [hoelig@fablab-en-kit.com](mailto:hoelig@fablab-en-kit.com)

## Article 19 - Modifications

**FabLab en Kit** se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes conditions générales.



Le Client sera informé de ces modifications par tout moyen utile.

Toute personne ayant recours aux produits et services postérieurement à l'entrée en vigueur des conditions générales modifiées est réputé avoir accepté ces modifications.

## **Article 20 - Langue**

Dans l'hypothèse d'une traduction des présentes conditions générales dans une ou plusieurs langues, la langue d'interprétation sera la langue française en cas de contradiction ou de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition.

## **Article 21 - Loi applicable et juridiction**

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.

En cas de contestation sur la validité, l'interprétation de l'exécution des présentes conditions générales, les parties conviennent que le tribunal de Commerce de Lille sera exclusivement compétent pour en juger, sauf règles de procédure impératives contraires.

## **Article 22 - Entrée en vigueur**

Les présentes conditions générales sont entrées en vigueur le 09/07/2020.